

COMPTE RENDU

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de BLOT L'EGLISE, le mercredi 7 juillet 2021 à 18 heures.

Présents (49) : Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : BLOT L'EGLISE : BATISSE Thierry - BOULEAU Bernard / LISSEUIL : BOILEAU Frédéric / MARCILLAT : MARTIN Christine - MONTAGNE Pascal / POUZOL : GROS Henri / SAINT GAL SUR SIOULE : DE BUE Daniel - NONY Marie Noëlle / SAINT REMY DE BLOT : BOSQUET François - FOGLENI Baptiste.

Pays de Saint Eloy : ARS LES FAVETS : GAILLET Murie / AYAT SUR SIOULE : CHASSAGNOL Michel - SIMON Jean Marie / BIOLLET : TOUVERON Jean-Paul / CHATEAU SUR CHER : SAUNIER Jean-Paul / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude – TIXIER Jean-François / ESPINASSE : DONEAUD Xavier - GIDEL Yves / GOUTTIERES : RICHARDOT Sébastien / LA CELLETTE : CHAFFRAIX Elie / LA CROUZILLE : LECLACHE Michelle / LAPEYROUSE : GUILLOT Lucie - VILCHENON Evelyne / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / MENAT : ARNAUD Jean-Yves - MATHIEU Guillaume / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - PIQUELLE Margaux / MOUREUILLE : KASYCA Nicolas - LARVIN Bernard / NEUF EGLISE : CAVARD Sébastien / PIONSAT : DEQUAIRE René – TAUTOU Jean-Claude / ROCHE D'AGOUX : DUBOSCLARD Gérard – LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : BEAUSOLEIL Marc - GRAND Bernard / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : CHARTIER Carinne – JARRIGE Marie-Paule / SAINT JULIEN LA GENESTE : BUTTER Leen - LAUSSEDAT Catherine / SAINT MAIGNER : COUSSON Jeannine / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard / SAURET BESSERVE : LAGUET Jacques / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / VERGHEAS : GIDEL Jacqueline / YOUX : DUDYSK Philippe.

Excusés (32): Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : LISSEUIL : COLLANGE Pierre / POUZOL : GERVAIS Jean-Marie / SAINT PARDOUX : CHASSAGNETTE David - VILLENEUVE Jérôme / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BOULAIS Loïc.

Pays de Saint Eloy : ARS LES FAVETS : DUBOISSET Rémi / BIOLLET : DARVENNE Annie / BUSSIERES PRES PIONSAT : BULIDON Rémi – GOMOT Alain / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : ESCAMEZ Emmanuelle – RATNIK Vicky / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Robert / GOUTTIERES : THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : JEANNIN Coline / LE QUARTIER : DESCOS Pascal / NEUF EGLISE : ARNAUD Virginie / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : HERVE Didier – PERONNET Romain / SAINT MAIGNER : BARRIER Vincent / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : DUPOUX Christophe / SAINT PRIEST DES CHAMPS : GOUYON Gilles / SAINTE CHRISTINE : LABBE Damien - MAQUAIRE Guy / SAURET BESSERVE : LELONG Jocelyne / SERVANT : CHARBONNIER Nadine / TEILHET : BODY Thomas – CHAGNON-CORNARDEAU Corinne / VERGHEAS : ZOZIME Marie / VIRLET : MEGE Annie - TAUTOU Pierrette / YOUX : CAUVIN Marion.

Procurations (9) :

BIOLLET : DARVENNE Annie à TOUVERON Jean-Paul / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Robert - SAUNIER Jean-Paul / LA CROUZILLE : JEANNIN Coline à LECLACHE Michelle / SAINT PRIEST DES CHAMPS : GOUYON Gilles à MOURLON Gérard / SAURET BESSERVE : LELONG Jocelyne à LAGUET Jacques / SERVANT : CHARBONNIER Nadine à CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : CHAGNON-CORNARDEAU Corinne à KASYCA Nicolas / VIRLET : MEGE Annie à Claire LEMPEREUR / YOUX : CAUVIN Marion à DUDYSK Philippe

Date de la convocation : le 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Jean Claude LEDUC

- Michaël BARÉ : Directeur du SICTOM
- Jessica LOURDIN : chargée de Prévention
- Julie PERRONIN : responsable administrative

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Madame Claire LEMPEREUR remercie Bernard BOULEAU d'accueillir les délégués pour cette nouvelle réunion.

Elle tient à remercier les délégués toujours aussi présents lors des Assemblées Générales du SICTOM.

Madame la Présidente souhaite revenir sur cette année particulière en raison de la crise sanitaire et des différentes phases de confinement, en rappelant la continuité du service public de gestion des déchets assurée par les équipes. L'accès libre aux déchèteries, avec une période de prises de rendez-vous pour les usagers lors de la réouverture des déchèteries lors du premier confinement. Elle rappelle également que le centre de tri PAPREC a lui aussi toujours fonctionné et la collecte sélective a toujours été assurée. Concernant le pôle VERNEA, l'arrêt technique annuel a eu lieu au mois de juin. Par ailleurs, concernant le VALTOM, lors de la dernière Assemblée Générale, le Président a fait état des différents projets et de l'avancement des centrales photovoltaïques sur le Puy de Dôme.

Pour le SICTOM DES COMBRAILLES, Madame la Présidente, informe l'Assemblée que le permis de construire déposé en Mairie de Saint Eloy les Mines concernant les travaux de réaménagement de locaux techniques avec la création de bureaux et d'une salle de réunions a été refusé pour incompatibilité (en raison de la présence de puits de mine). En réponse, un courrier sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet (lecture faite de ce courrier).

Madame la Présidente propose au comité syndical de passer à l'étude des points inscrits à l'Ordre du Jour.

Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale de Servant (14 avril 2021) est validé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR

Objet : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Madame la Présidente présente les grands axes du rapport annuel au Comité Syndical.

La copie de ce rapport sera transmise par mail à chaque délégué et commune.

Jean Paul SAUNIER indique que le flyer concernant les nouvelles consignes de tri n'a pas été mis dans la boîte aux lettres lorsque l'étiquette « Stop Pub » est apposée. Margaux PIQUELLE propose de donner des flyers aux facteurs, Claire LEMPEREUR répond que cela dépend de la bonne volonté des facteurs.

Jean Yves ARNAUD rapporte qu'un dépôt sauvage de pneus a eu lieu sur sa commune. Claire LEMPEREUR informe le délégué qu'il est possible de les rapporter en déchèteries s'il s'agit de pneus de véhicules légers à condition qu'ils soient déjantés, pas coupés ni souillés. Il faudra prévenir la déchèterie en cas d'apport important pour pouvoir réguler le stock car le contenant mis à disposition par ALIAPUR est petit.

Le Comité Syndical à l'unanimité donne acte à Madame la Présidente du détail du rapport annuel.

Objet : Règlement de collecte du Syndicat et autorisations diverses

Depuis le 01/01/2021, le SICTOM des Combrailles exerce en régie directe la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 41 communes de son territoire. Il est apparu nécessaire que le syndicat soit doté d'un règlement de collecte qui a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à l'ensemble des usagers du service public (particuliers, professionnels, élus, agents des services...).

Madame la Présidente a réuni un groupe de travail composé de l'ensemble des vice-présidents et des techniciens pour travailler sur le projet de règlement le 19 mai dernier. Cette réunion avait pour but d'harmoniser les dispositions relatives à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

La copie du règlement de collecte sera transmise par mail, aux communes et aux Communautés de Communes, Combrailles, Sioule et Morge et Pays de Saint Eloy, pour information.

Nicolas KASZYCA demande si une délibération des communes doit être prise ? Michael BARE précise qu'il n'est pas indispensable de faire approuver le règlement par les communes (il est donné à titre informatif).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le règlement ainsi présenté.

Objet : Collecte sur le domaine privé : Conventions spécifiques

Dans le cadre de la collecte en régie directe, le SICTOM des Combrailles doit formaliser les conditions de passage sur le domaine privé.

Le syndicat s'engage à collecter les ordures ménagères et les déchets assimilés en empruntant la voie privée de desserte à condition que la chaussée supporte la circulation poids lourds. Les usagers sont informés des jours et horaires de collecte.

Le bénéficiaire de la convention s'engage à donner toute facilité d'accès à sa propriété et à respecter les règles concernant la présentation des déchets à la collecte.

Le SICTOM des Combrailles se réserve le droit de suspendre la collecte en porte à porte si l'accès aux bacs roulants n'est pas possible. Il sera demandé au bénéficiaire d'assurer la bonne circulation ainsi que la conservation d'un espace suffisant de retournement. Une attention particulière sera demandée quant au stationnement des véhicules le long de la voie privée afin de ne pas gêner le passage des BOM.

Le syndicat décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité et d'accès.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à formaliser par convention la collecte des déchets sur le domaine privé,**

Objet : Dépenses d'investissement Bacs

Pour l'année 2021, le besoin a été évalué à 70 unités (40 unités avec couvercles verts et 30 avec couvercles jaunes).

Les bacs de regroupement sont des conteneurs sur roues, numérotés (type 2021/001.002 etc) à préhension frontale de 660 litres à cuves grises et à couvercles verts ou jaunes.

Les bacs seront livrés montés. Ils devront répondre aux normes en vigueur.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées :

Société	Adresse	Frais de Port	Prix unitaire bac (HT) 2020	Prix unitaire bac (HT) 2021	Montant Total (HT / TTC)
SECAF ENVIRONNEMENT	38150 ASSIEU	Prix Franco	104,50 €	99.90 €	6 993.00 € HT 8 391.60 € TTC
ESE	71108 CHALON SUR SAONE	404.37 €	94.43 €	128.81 €	9 421.07 € HT 11 305.28 € TTC

Délais de livraison pour chaque entreprise : entre 6 et 8 semaines.

Jean François TIXIER demande si la qualité des bacs est identique ? Il est précisé que selon le cahier des charges les bacs doivent répondre aux normes en vigueur.

Claire LEMPEREUR indique que lors de la réunion de Bureau, les délégués avaient demandé le prix des pièces détachées. La société SECAF ENVIRONNEMENT nous a transmis ses tarifs : couvercle 47,00 € HT, roue avec frein 14,20 € HT.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la société SECAF ENVIRONNEMENT dans les conditions ci-dessus référencées,
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021,

Objet : Nivellement plateforme (ISDND Saint Eloy)

La société COLAS MONTEIL a transmis une offre pour niveler les terres sur le centre d'enfouissement. Cette prestation comprend le transfert et la mise à disposition d'un chargeur à chenilles avec chauffeur.

Le coût estimé est de 1 300,00 € HT (tarif idem 2020)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la société COLAS MONTEIL dans les conditions ci-dessus référencées,
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021,

Objet : Electricité : raccordement et installation

Des devis ont été remis pour raccorder l'électricité et installer des prises électriques et interrupteurs dans le container de stockage récemment acheté. Ces devis comprennent également, la création d'un éclairage extérieur avec projecteurs à led aux garages de St Eloy les Mines.

Deux entreprises ont remis une offre :

	SARL MATRAND	SARL I.D.S ELEC 63
	63800 COURNON AUVERGNE	63700 MONTAIGUT
Montant HT	1 715,00€	3 293.37€
Montant TTC	2 058.00€	3 952.04€

Nicolas KASZYCA souligne l'écart important de prix entre les deux sociétés, le cahier des charges n'est pas assez précis. Jean Yves ARNAUD indique qu'il faudrait avoir des devis identiques pour permettre la comparaison, qu'il faudra bien revalider le devis. Claire LEMPEREUR précise que le responsable technique s'est occupé lui-même de la demande de devis, les deux entreprises ont eu la même commande.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la société SARL MATRAND dans les conditions ci-dessus référencées,
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021,

Objet : Déchèterie de Pionsat : Création d'une plateforme de broyage de branches

Le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) a pour objectif de réduire de 12% les apports de déchets verts en déchèterie et de 50% la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Afin de répondre à ces objectifs ambitieux, le VALTOM accompagne le SICTOM des Combrailles dans la réalisation de son plan d'actions et participe au développement des projets en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets verts et le compostage.

Pour déployer des sites de compostage sur le territoire, une ressource en broyat s'avère indispensable. La création d'une plateforme de broyage de branches à l'intérieur de la déchèterie de Pionsat permettra d'approvisionner les sites en matière structurante.

Cette plateforme permettra d'extraire et de valoriser les branches de la benne de déchets verts et d'assurer un stock de broyat pour les futurs projets de compostage.

Le broyeur utilisé pourrait être celui des services techniques de la ville de St Eloy les Mines. La location d'un broyeur pourrait également être envisagée.

Deux entreprises ont remis une proposition pour les travaux de terrassement :

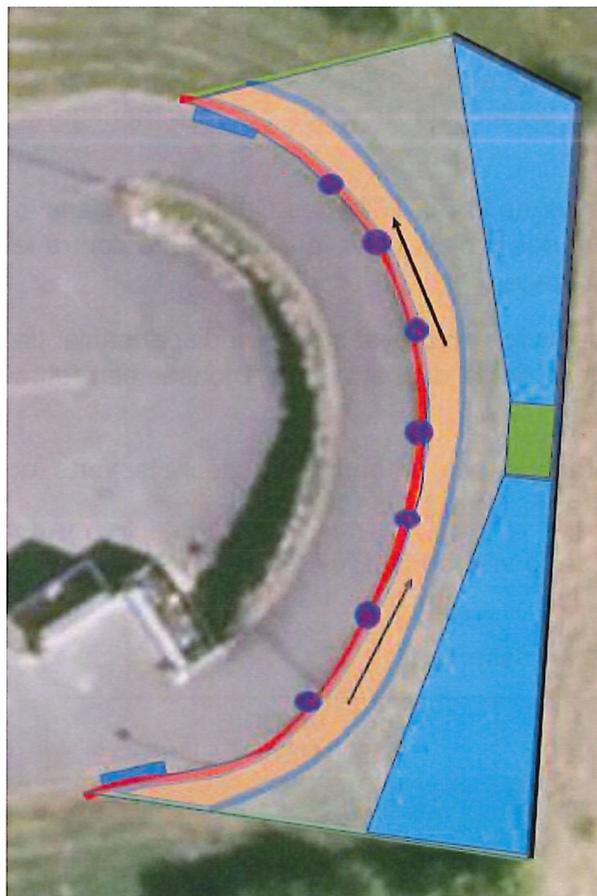
	MONTEIL TP (63700 ST ELOY LES MINES)			VINDRIE (63560 NEUF EGLISE)		
	Quantité	PU HT	Montant HT €	Quantité	PU HT	Montant HT €
Aménagement zone de broyage (installation chantier)	1		1 300	1		1 362
Décapage terre végétale + chargement et évacuation	500 m ²	4,5	2 250	500 m ²	4,6	2 300
Fourniture et pose d'un géotextile	500 m ²		500	500 m ²	1,1	550
Fourniture, transport, régalage et compactage de matériaux type 0/31,5	125 m ³	48,8	6 100	1		6 300
Aménagement de 2 passages bateaux pour entrée et sortie des véhicules 6ml x 4ml	1		1 680	1		1 780
MONTANT TOTAL			11 830 € HT 14 196,00 € TTC			12 292 € HT 14 750,40 € TTC

L'entreprise DASSAUT (63330 SAINT MAURICE PRES PIONSAT) a également été contactée. Des négociations sont actuellement en cours concernant l'évacuation de la terre végétale qui pourrait être réutilisée.

Dépenses complémentaires « Plateforme de Pionsat » :

- Séparateurs modulaires réformés qui serviront à délimiter la zone de stockage du broyat (environ 10 € / plot (devis en cours SAAM 63700 SAINT ELOY LES MINES)

D'autres devis ont été demandés pour délimiter les zones de circulation de la plateforme et celle de la déchèterie.



LEGENDE

- Trottoir bateau
- Trottoir existant conservé
- Zone de travail
- Délimitation à mettre en place (Haie sèche, module plastique...)
- Grillage en place
- Obstacle pour les véhicules ne passent pas.
- Zone de circulation
- Sens de circulation
- Zone de stockage du broyat 30 m²
- Zone de stockage des branches 2x200 m²

Surface totale à terrasser environ 500m²

Claire LEMPEREUR précise que l'entreprise DASSAUT a été sollicitée mais n'a pas encore envoyé le devis. Elle rajoute que la validation du devis se fera avec l'entreprise présentant la meilleure offre de prix.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente à retenir l'offre la plus favorable en terme de couts,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021,

Objet : Décisions modificatives

En investissement

Depuis la présentation du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget, certaines dépenses ont été ajustées et des virements de crédits, entre opérations, au chapitre 21 et 23, doivent être réalisés.

Pour l'aménagement de la zone de stockage des bennes et les différentes plateformes de déchets verts, le budget initialement prévu était de 22 121,19 €. Sachant que 15 180,32 € ont été affectés aux dépenses de la plateforme des bennes et que le devis pour la réalisation de la plateforme de déchets verts de Pionsat est évalué à 17 000,00 €, le besoin de financement est de l'ordre de 11 000 €

Pour les colonnes des points d'apport volontaire, un virement de crédit de 5 000 €, peut être effectué pour prendre en compte l'achat de colonnes de plus grande capacité.

Pour les gardes -corps, une réévaluation a été faite, pour prendre en compte le surcout des matières premières.

Le nivellement plateforme a également été ajusté, avec un crédit supplémentaire de 600,00€.

Le besoin de financement supplémentaire pour 2021 est donc estimé à 23 600,00 €. Pour préserver les équilibres budgétaires, les crédits nécessaires (des comptes 2188 – opération 38 et 2182 opération 37), pourraient être affectés aux différentes dépenses supplémentaires mentionnées ci-dessus.

Comme il avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire en mars 2021, le passage en régie entraîne des changements notables, qui ne peuvent pas être évalués. Pour préserver l'excédent cumulé, le syndicat devra impérativement prioriser ses investissements à court et moyen terme.

Conformément à l'enveloppe budgétaire votée pour 2021, le syndicat a donc engagé des crédits dans :

- l'aménagement de la plateforme des bennes de St Eloy les Mines,
- les gardes corps de la déchèterie de St Gervais, dans la continuité de la mise en conformité des déchèteries (budget évalué à 37 000€).
- les dépenses régulières de fournitures de bacs, de colonnes, de bennes....

Par ailleurs, le syndicat devra se prononcer sur l'aménagement d'une plateforme à la déchèterie de Pionsat (cout estimé 17 000,00).

Par conséquent, en 2022, après une année de régie complète, le syndicat aura plus de visibilité dans ses dépenses réelles de fonctionnement et les gains réels engendrés par la gestion directe de la collecte pour orienter ses prochains investissements et procéder aux arbitrages nécessaires :

- véhicules
- engin de manutention
- protection des sites (grillages....)

Comptes	Intitulés	Budget	Réalisé	Reste	Dépenses prévues	Manque	A créditer	A débiter
Chapitre 21								
2128 (opération 36)	Aménagement plateformes (Benues + Déchets Verts)	22 121,19 €	9 117,40 €	13 003,79 €	Plateforme Benues 6 062,92 € Plateforme Pionsat 17 000,00 €	10 059,13 €	+11 000,00 €	
2188 (opération 28)	Colonnes point d'apport volontaire	15 000,00 €	0	15 000,00 €	19 296,00 €	4 296,00 €	+5 000,00 €	
2188 (opération 38)	Bennes	18 600,00 €	16 200,00 €	2 400,00 €	0			- 2 400,00 €
2182 (opération 37)	Véhicules	610 000,00 €	537 530,30 €	72 469,70 €				- 21 200,00 €
Chapitre 23								
2315 (opération 30)	Clôtures Pionsat / Gardes corps St Gervais	30 000,00 €	0	30 000,00 €	37 000,00 €		+ 7 000,00 €	
2315 (opération 36)	Nivellement plateforme	1 000,00€	0	1 000,00 €	1 560,00 €	560,00 €	+600,00 €	
TOTAL							23 600,00 €	23 600,00 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à effectuer les décisions modificatives ainsi présentées,**

Objet : Remboursement de factures

Des achats sont parfois réalisés par les agents du SICTOM, qui avancent le paiement. Pour permettre au Syndicat d'effectuer le remboursement aux agents concernés, une délibération doit être prise.

Ces dépenses seront remboursées sous conditions aux agents :

- demande effectuée au préalable au SICTOM,
- commerces ne disposant pas de comptes ouverts au nom du SICTOM
- justificatifs des dépenses

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à effectuer les remboursements aux agents dans les conditions ci-dessus,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021,**

QUESTIONS DIVERSES

- **Nouvelle commission « collecte et étude Tarification Incitative »** qui portera sur la collecte sélective avec le choix de l'apport volontaire ou extension du porte à porte (nouveaux maillages) et sur la mise en place de la tarification incitative. Dans le cadre de l'étude réalisée à l'échelle du VALTOM, le compte rendu concernant les conditions d'instauration de la Tarification Incitative sur le territoire du SICTOM DES COMBRAILLES sera présenté. La commission devrait se réunir au mois de septembre.
- **Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétence »** : démission de l'agent en date du 25 juin 2021 (embauché le 10 mai 2021 pour une durée de 9 mois).
- **SUEZ :**
 - Mise en place de l'application « KIZEO » pour les demandes de rotations des bennes de déchèteries
 - Détérioration des bennes en raison du tassage,
 - Quai de transfert : mise au point des horaires de vidage, du personnel, des différentes consignes de sécurité à respecter par tous les intervenants
- **Gouttières** : Des graffeurs ont réalisé une fresque de chats au point propre (Association LOUMA) une subvention pourrait leur être allouée
- **Animation « Cuisine zéro déchets zéro gaspi » en partenariat avec le VALTOM** : organisée le 9 et 10 juillet à Carrefour Market (St Eloy les Mines)
- **Dépôt d'amiante** : prochaine journée le jeudi 30 septembre
- **Paprec Clermont Ferrand** : participation à une caractérisation le 10 mai 2021 au centre de tri, avec les Vice-Présidents. Lors du tri, il a été constaté de nouveaux contenants mis sur le marché mais qui ne peuvent être détectés par les capteurs, pour le moment, en raison de leur couleur noire.
- **Marché de St Eloy les Mines** : mise en place du tri pour les commerçants ambulants à compter du 24 juillet. Des bacs sont à leur disposition selon différentes filières (cagettes, cartons et polystyrènes).
- **Ressourcerie (St Maurice)** : visite proposée le 16 juillet ou 24 juillet
- **Mémo tri** : à disposition des mairies

Fin de séance 19 h 45 min